

SAHARA INFO n° 93

Mai - Juillet 1995

Association des Amis de la RASD
BP 244 75227 PARIS CEDEX 05

Baba SAYED :

**L'ONU, ça suffit
comme ça !**

Q) Vous aviez fait, au cours du dernier entretien accordé à Sahara Info, le point sur le processus d'identification et la mise en oeuvre du plan de paix. Quatre mois ont passé. Qu'en est-il aujourd'hui ?

R) Si vous vous souvenez bien de ce que je vous ai dit lors de notre entretien, vous vous rendez compte que je n'étais pas d'un "optimisme béat", s'agissant du déroulement des opérations d'identification. Je me rappelle vous avoir expliqué que l'absence de volonté politique de la part des autorités marocaines, ajoutée à une incapacité des Nations-Unies à être cet arbitre crédible et impartial, rendent les choses très difficiles... Aujourd'hui, je peux vous dire que si cette situation perdure, il faudra à l'avenir, malheureusement, se résoudre à abandonner tout espoir de voir le référendum se tenir un jour. Les Sahraouis ont jusqu'à une date très récente, et ce malgré le cantonnement de la partie adverse dans une position d'obstruction très négative, espéré que les membres du Conseil de Sécurité finiraient par se ressaisir et imposer aux autorités marocaines de collaborer d'une manière constructive avec la MINURSO, et ainsi honorer les engagements qu'ils avaient librement contractés dans le cadre des Nations-Unies... Malheureusement, il apparaît clairement, après la visite de la commission du Conseil de Sécurité dans la région, visite sur laquelle nous fondions beaucoup d'espoir, que non seulement le Conseil de Sécurité n'est pas du tout décidé à bousculer le roi du Maroc, mais que ce dernier ne s'impose plus de limites dans son défi à la communauté internationale et est plus que jamais décidé à transformer le référendum d'autodétermination du peuple sahraoui en une opération de plébiscite pour la marocanité du Sahara Occidental. La volonté exprimée récemment par les autorités marocaines aux Nations-Unies d'introduire cent mille nouveaux marocains sur les listes électorales et les condamnations lourdes des manifestants sahraouis, procédent de cette politique de fait accompli que poursuivent aujourd'hui au grand jour les autorités de Rabat... Donc que reste-t-il à faire aux sahraouis dans ces conditions ? Tirer pour une dernière fois la sonnette d'alarme et dire haut et fort que ça suffit ! C'est ce message que nous avons voulu adresser à tout le monde, aux membres du Conseil de Sécurité, à l'opinion internationale, en gelant notre participation dans un premier temps à la commission d'identification et en rappelant nos observateurs qui l'assistent...

Juillet 1995

Dépêches ... Dépêches ... Dépêches...

12.4. Théodore Monod

Le professeur Monod, 93 ans, un des plus importants naturalistes de ce siècle, a rendu compte, lors d'une conférence de presse au siège de la Fondation France Libertés, d'une mission scientifique effectuée du 15 au 30 mars dans les territoires libérés du Sahara occidental et dans les campements de réfugiés.

11 et 12 mai Manifestations pacifiques à Laayoune (Sahara occidental occupé)

Plusieurs centaines de jeunes Sahraouis se sont regroupés devant l'hôtel Negli à Laayoune pour ensuite se scinder en trois groupes, le premier se dirigeant vers les camps appelés "de l'Unité", le deuxième prenant la direction de Smara et le troisième celle des vieux quartiers de la ville. Les manifestants brandissaient des pancartes exigeant l'indépendance, le départ de l'invasisseur marocain, la levée de l'état de siège et la libération des prisonniers politiques. La police marocaine a rapidement réprimé la manifestation et arrêté de nombreux Sahraouis. La capitale du Sahara occidental a été bouclée par la police. Une liste de 18 arrêtés a été publiée par l'AFAPREDESA. 40 autres personnes sont encore détenues à Laayoune. (AFAPREDESA = Association des familles de prisonniers et disparus sahraouis)

19.5. Rapport du Secrétaire général (S/1995/404)

En ce qui concerne l'identification le rapport indique que le huitième centre s'est ouvert le 3.4. dans le camp de Dakhla, 180 km au sud de Tindouf. Chaque centre identifie environ 150 personnes par jour. En ce moment 40'000 personnes ont été identifiées, ce qui signifie 45% des candidats des camps de réfugiés (29'000 demandes) et 30% de ceux des zones occupées (82'000 demandes). Les autres aspects du plan se mettent peu à peu en place: la réduction des troupes marocaines; le stationnement des troupes sahraouies; l'établissement de la liste des prisonniers politiques (par le juriste indépendant M. E. Roucouas) et des prisonniers de guerre confiés au CICR; la préparation par le HCR du rapatriement. Le code de conduite devrait être acquis en juillet. Boutros-Ghali constate en définitive que le référendum pourrait avoir lieu début 1996, si l'identification se poursuit à un rythme accéléré. Il demande au Conseil de prolonger le mandat de la MINURSO de 4 mois.

Celui-ci prend une décision différente en ne prolongeant ni le mandat que jusqu'au 30 juin, attendant pour se prononcer le résultat d'une mission qu'il décide d'envoyer immédiatement sur place (S/RES/995 du 26.5.1995). Elle se compose de six ambassadeurs, membres du Conseil, sous la présidence de l'ambassadeur du Botswana L. J. Legwaila. Il s'agit des représentants de l'Argentine, de la France, du Honduras, du sultanat d'Oman et des Etats-Unis.

4-9.6. La Mission du Conseil de sécurité

Arrivée le 4 au soir à Rabat, la Mission rencontre le lendemain le premier ministre marocain Filali et le ministre de l'Intérieur Basri. A Alger le même jour elle a un entretien avec le ministre des affaires étrangères Dombri. Le 6 au soir elle arrive dans les camps sahraouis pour y rencontrer (à deux reprises) les représentants du Polisario, les notables sahraouis et pour visiter deux des quatre centres de la MINURSO, à El Ayoun et Smara. Un groupe de 4'000 soldats armés et en tenue de combat accueillent les membres de la mission à son arrivée. Elle s'en va le lendemain pour Laayoune puis se rend à Nouakchott pour s'entretenir avec les responsables mauritaniens.

EL WATAN 25 juin 1995

SAHARA OCCIDENTAL / L'ONU interpellée

M. Mohamed Abdelaziz, président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), secrétaire général du Front Polisario, a annoncé dans une lettre adressée, vendredi, au secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, la suspension de la participation sahraouie à la commission d'identification "jusqu'à l'établissement de la crédibilité du processus de paix".

M. Mohamed Abdelaziz, qui a également adressé une lettre similaire au secrétaire général de l'OUA, Salim Ahmed Salim, explique que cette décision des autorités sahraouies intervient après "la condamnation par un tribunal militaire marocain de huit civils sahraouis, au cours d'un procès, aussi inéquitable qu'expéditif, à de lourdes peines de prison allant de 15 à 20 ans fermes" pour le simple fait d'avoir participé à un rassemblement pacifique en faveur de l'indépendance du Sahara occidental.

Elle intervient aussi après "la décision annoncée par les autorités marocaines à la mission du Conseil de sécurité des Nations unies d'imposer la participation de 100.000 colons marocains à l'opération d'identification des électeurs". Le président sahraoui estime que "le rétablissement de la crédibilité du processus de paix passe par la libération immédiate de tous les prisonniers politiques arrêtés depuis le déploiement de la Minurso (...), l'arrêt de la campagne répressive et de toutes les opérations de représailles contre la population sahraouie vivant dans les zones occupées du Sahara occidental par le Maroc et le respect des libertés fondamentales de cette population, et par l'annulation de l'opération de transfert de population étrangère dans le territoire, le respect scrupuleux des clauses du plan de règlement relatives à l'identification (...)."

Le plan de paix proposé par l'ONU et accepté par les parties au conflit le 30 août 1991 prévoit l'installation d'un cessez-le-feu et la tenue en janvier 1995 d'un référendum d'autodétermination de la population autochtone du territoire, qui fut de 1912 à 1975 une colonie espagnole.

Si un cessez-le-feu effectif est entré en vigueur le 6 septembre 1991, dans ce territoire, l'organisation du référendum, lui-même, bute toujours, sur les divergences entre le Maroc et le Polisario.

tères d'identification des Sahraouis appelés à y participer.

Une mission spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU, qui avait visité la région au début du mois de juin, a conclu qu'il serait impossible pour les Nations unies de réaliser le référendum comme prévu, à moins que le Maroc et le Front Polisario "ne changent d'attitude", en coopérant pleinement avec le processus. Cette mission avait invoqué les lenteurs enregistrées dans l'identification des électeurs. Le Polisario s'en tient au recensement espagnol, de 1974, estimant le corps électoral à 74.000 personnes, alors que Rabat veut y adjoindre 120.000 autres ayant fui, selon lui, la colonisation espagnole pour se réfugier au Maroc.

Le 28 août de la même année, la campagne d'identification des Sahraouis commence, à laquelle devaient assister deux observateurs de l'Organisation de l'unité africaine, alors que le Maroc avait toujours refusé toute participation de l'OUA à la mise en oeuvre du plan de paix. Le Maroc subordonnait la participation de l'OUA au processus de paix à l'expulsion par celle-ci, de la République arabe démocratique sahraouie (RASD) dont l'admission au sein de l'Organisation africaine en 1984 avait entraîné le retrait du Maroc.

Ce référendum a été reporté à plusieurs reprises au cours des trois dernières années en raison des divergences persistantes entre Rabat et le Front Polisario. Le Maroc n'a jamais caché que, pour lui, la consultation qui devait se dérouler au Sahara ne pouvait que "confirmer la marocanité" de ce territoire.

En annonçant vendredi la décision de retrait, le ministre sahraoui des Affaires étrangères, M. Mohamed Ould Salek, a affirmé qu'il y a environ deux semaines, le Maroc a annoncé son intention de transférer 100.000 Marocains au Sahara occidental, qui s'ajouteraient aux quelque 100.000 Marocains se trouvant déjà dans la région. Le nombre de Marocains attendrait alors 200.000, alors que "les Sahraouis recensés comme votants en 1974 étaient environ 75.000", a-t-il souligné. Ainsi donc, l'ONU est vivement interpellée.

Si l'on s'en tient à la série d'accusations confortées d'ailleurs par de nombreux témoignages d'observateurs à rangers, les règles du jeu ont été faussées, et pour cela elle doit intervenir pour sauver son plan de paix.

Maroc - 8 jeunes Sahraouis condamnés à des peines allant de 15 à 20 ans de prison

Rabat, 21 juin, AFP

Huit jeunes sahraouis ont été condamnés mercredi après-midi, par le tribunal militaire de Rabat, à des peines allant de 15 à 20 ans de prison ferme, a-t-on constaté sur place. Les jeunes sahraouis étaient jugés pour avoir organisé une manifestation de soutien au Front Polisario, le 11 mai dernier à El Aioun (Sahara Occidental). Leur procès, qui avait commencé le 5 juin dernier à Rabat, avait été repris à huis clos dans la matinée de mercredi et duré trois heures seulement. Au cours des débats, la défense a demandé l'acquittement des jeunes sahraouis, mais le tribunal a infligé aux accusés les peines requises par le parquet. Le juge chargé du procès était un magistrat civil détaché près du tribunal militaire. Les jeunes sahraouis étaient poursuivis d'"atteinte à la sécurité extérieure de l'Etat et à l'unité territoriale du Maroc" pour avoir manifesté, distribué des tracts et lancé des slogans tels que: "La patrie ou le martyr", ainsi que vive la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD)". La RASD a été proclamée en 1976 par le Polisario, qui revendique seulement la souveraineté sur cette ancienne colonie espagnole, sous administration marocaine depuis 1974.

France - Le Front Polisario demande la révision du procès de huit jeunes Sahraouis

Paris, 23 juin, AFP

La Représentation du Front Polisario pour la France a demandé jeudi la révision du "procès unique" de huit jeunes sahraouis, condamnés mercredi par le tribunal militaire de Rabat, à des peines de 15 à 20 ans de prison ferme, pour avoir organisé une manifestation de soutien au Front Polisario, le 11 mai à El Aioun (Sahara Occidental). Le Front Polisario, qui demande le soutien de "l'opinion publique internationale et des organisations de défense des droits de l'homme", attend du gouvernement français "une action vigoureuse pour aider à obtenir la libération et l'acquittement des sahraouis injustement condamnés", selon un communiqué de la représentation en France. Selon le Front Polisario, leur "seul crime est d'avoir, avec des centaines d'autres de leurs compatriotes, réclamé à El Aioun, lors de manifestations pacifiques, la tenue d'un référendum d'autodétermination libre et crédible au Sahara Occidental".

Ce référendum risque de ne pas avoir lieu comme prévu en janvier 1996, en raison notamment des lenteurs enregistrées dans l'identification des électeurs, selon un rapport de l'ONU publié jeudi. Une mission spéciale du Conseil de Sécurité de l'ONU, qui s'était rendue dans la région au début du mois, a conclu qu'il serait impossible pour les Nations-Unies de réaliser le référendum comme prévu, à moins que le Maroc et le Front Polisario "ne changent d'attitude".

La souveraineté de l'ancienne colonie espagnole est disputée depuis 1975 par le Maroc et le Polisario, qui ont accepté en 1988 une médiation de l'ONU.

DAB0138 4 I 0353 EXT /AFP-MF04

France-Sahara-Polisario

Le Front Polisario justifie sa position auprès de M. Chirac

PARIS, 27 juin (AFP) - Le chef du Front Polisario, Mohamed Abdel Aziz, a adressé vendredi dernier une lettre au président français Jacques Chirac, justifiant la décision de son mouvement de suspendre sa participation aux opérations d'identification du corps électoral pour le référendum d'autodétermination au Sahara occidental, sous l'égide de l'ONU.

Dans sa lettre datée du 23 juin, dont l'AFP a obtenu une copie, le chef du Front Polisario qualifie de "gravissime" la décision de Rabat "d'imposer la participation de 100.000 colons marocains", au référendum d'autodétermination ainsi que la récente condamnation par un tribunal militaire marocain de "huit civils Sahraouis, au cours d'un procès aussi inéquitable qu'expéditif, à de lourdes peines allant de 15 à 20 ans de prison ferme".

Selon le chef du Polisario, "le crime" de ces civils "est d'avoir participé à un rassemblement pacifique en faveur de l'indépendance du Sahara Occidental".

Le Front Polisario "condamne énergiquement ces deux forfaits qui constituent une violation flagrante de l'esprit et de la lettre du Plan de règlement" de l'ONU relatif à l'identification, et "s'insurge contre ce comportement des autorités coloniales marocaines, tout comme il réprovoque la complaisance et l'impunité dont elles jouissent".

Dans sa lettre (qui reprend les mêmes termes que celle envoyée vendredi dernier au président en exercice du Conseil de sécurité), le Front Polisario demande "la libération immédiate de tous les prisonniers politiques arrêtés depuis le déploiement de la mission de l'ONU au Sahara occidental (...) l'arrêt de la campagne répressive contre la population sahraouie (...), l'annulation de l'opération de transfert de population étrangère dans le territoire, et le respect scrupuleux des clauses du Plan de règlement".

La souveraineté du Sahara occidental, ancienne colonie espagnole, est disputée depuis 1975 par le Maroc et le Polisario, qui ont accepté en 1988 la médiation des Nations Unies.

hm/nc/pb

République Arabe Sahraouie Démocratique

Ministère de l'Information

Communiqué du 7/07/1995

Les villes occupées du Sahara Occidental et principalement El Aioun demeurent depuis le début du mois de mai 1995, le théâtre d'une intense campagne de répression, menée par les autorités marocaines... Après la série d'arrestations opérées suite aux manifestations pacifiques organisées les 11 et 12 mai à El Aioun, les autorités marocaines d'occupation continuent de resserrer l'étau autour des populations civiles. Le nom de Khadija Ali Benbarek, âgé de 50 ans, s'ajoute à la liste déjà longue des incarcérés, tandis que le citoyen Mohamed El Abd Hafed, âgé de 65 ans, responsable-adjoint d'une municipalité, a été retrouvé tôt dans la matinée du 5 juillet, égorgé dans son propre magasin.

Communiqué du 8/07/1995

Le gouvernement marocain vient de franchir un nouveau pas dans sa politique visant à réduire à néant les chances de la paix au Sahara Occidental, en joignant aux provocations politiques, des provocations militaires. C'est ainsi que plusieurs avions de combat marocains ont survolé hier les localités de Tifariti et d'Akhchach au Sahara Occidental. Le Front Polisario lance un appel aux Nations-Unies et au Conseil de Sécurité pour que soit mis fin à la politique d'obstruction du Plan de Paix, en exigeant du Maroc qu'il mette un terme aux violations systématiques de ses dispositions, ce dont il se rend quotidiennement responsable.

Communiqué

Pour commémorer la création du Front Polisario (10 mai 1973), des manifestations pacifiques ont eu lieu à LAAYOUNE (Sahara Occidental) les 11 et 12 mai dernier. Pour y avoir participé, une centaine de personnes a été arrêtée. Parmi elles, huit jeunes Sahraouis - Nissan Murabih, Baba Larbi, Lakahal Abdelhay, Rahou Mahfoud, M'Barki Ahmed, Becharaoui Nabat, Salidi Mohamed, Bouh Shkhatou - se sont vus condamner à des peines allant de 15 à 20 ans de prison, par le tribunal militaire de Rabat le mercredi 21 juin 1995.

Les Comités de lutte contre la répression au Maroc (CLCRM), rappellent qu'un plan de paix a été accepté par le Maroc et le Front Polisario en 1988, entériné à l'unanimité par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 29 avril 1991, prévoyant l'organisation et le contrôle par l'ONU en coopération avec l'OUA, d'un référendum d'autodétermination du peuple du Sahara Occidental" qui devait avoir lieu début 1992 mais qui n'a pas cessé d'être retardé depuis.

En conséquence, les Comités de lutte contre la répression au Maroc (CLCRM),

- dénoncent vigoureusement ces condamnations,
- demandent la libération immédiate et inconditionnelle de ces huit personnes,
- exigent que toute la lumière soit faite sur le sort des autres personnes arrêtées à LAAYOUNE, ainsi que sur le sort des 526 Sahraouis toujours portés disparus et ce, pour certains, depuis plus de vingt ans.

Les Comités de lutte contre la répression au Maroc demandent également que soit mis fin à la détention de :

• Mohamed DADDACHE, Sahraoui condamné à mort en 1979 (sa peine fut commuée en l'ennemi", et incarcéré depuis à la prison civile de Kénitra,

• Satek BAZID, Mohamed BENO, Barikallah ELBAR, AH EL GHAKABI, Keltoum EL OUANAT, Brahim JOUDA, six jeunes Sahraouis condamnés en 1993 par un tribunal militaire à 20 ans de prison pour atteinte à la sécurité de l'Etat, après avoir participé à une manifestation pacifique en octobre 1992 à SMARA, et détenus depuis à Agadir.

Paris le 25 juin 1995.

JEUNE AFRIQUE Juin 1995 N° 1797

édito ALLEGEANCE ET ISOLOIR.

DÉPÊCHÉE à la demande insistante des Américains, dont on connaît l'agacement de plus en plus perceptible face à l'ensablement coûteux de la mission de l'ONU au Sahara occidental (3 millions de dollars par mois), une forte délégation du Conseil de sécurité a achevé le 8 juin une discrète tournée chez les parties dites « au conflit » et les parties dites « interférées » par cette drôle de guerre déclenchée il y a vingt ans.

Quelles que soient les circonvolutions diplomatiques, l'essentiel de ses conclusions ne peut se ramener qu'à un double constat: le Maroc ne quittera jamais ses « provinces récupérées »; le Maroc ne consentira à un référendum que s'il est certain de l'emporter. Tout le reste, serait-on tenté d'écrire, n'est que littérature onusienne. Dès lors, pour que la consultation annoncée depuis plus de deux ans par Boutros-Ghali, et fixée cette fois pour le début de 1996, ait une chance de se tenir, la seule question qui vaille est de savoir si Rabat estime qu'elle sera, à coup sûr, confirmative. « La clef est à Alger; si les Algériens le décident, le Polisario se ralliera avec armes et bagages », répond-on côté marocain. Peut-être. Mais cette clef n'est plus unique. En investissant massive-ment au Sahara, le Maroc a, sans le prévoir, créé les conditions économiques et sociales d'une éventuelle indépendance, il a cristallisé la possibilité d'un Etat qui n'existerait pas, il a fixé le sable.

Effet boomerang, effet pervers: avec ou sans Alger, rallié ou pas, « un Sahraoui reste un Sahraoui », murmure-t-on à Rabat. Cliché venu du fond des âges et qui signifie qu'aux marches du royaume nul n'est sûr de l'allégeance au trône, surtout dans le secret d'un isolement.

FRANÇOIS SOUDAN

Le 15 mai 1995

REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE

Association des Familles des Prisonniers et Disparus Sahraouis (AFAPREDESA)

APPEL

Les 11 et 12 mai 1995, Aïoun la capitale du Sahara Occidental a été le théâtre de violentes manifestations, organisées par des centaines de jeunes sahraouis contre la présence marocaine. Les manifestants, qui s'étaient regroupés tout d'abord devant l'hôtel Negjir, se sont scindés en trois groupes. Le premier s'est dirigé vers les camps appelés "Unité", le second a pris la direction de Smara, tandis que le troisième groupe a pris place devant le quartier des villas. Les jeunes manifestants, qui brandissaient les couleurs de la RASD, portaient également des pancartes sur lesquelles étaient écrits: "Oui à l'indépendance, non à l'occupation", "Envahisseurs dehors". Afin de réprimer ce mouvement de libre expression, et dans le cadre des représailles, les autorités d'occupation ont procédé à l'arrestation de plus de cent personnes. En voici quelques noms:

- Hana Jeyd Méissa-Ahmed Salama M'risa-Moudar Mohamed Salem Beya-Mohamed Deiche Kertoub-Saber Mohamed M'Hammed-Mohamed Sid'Ahmed Kouara-Abdallah Mohamed Lakhal-Mahfoud Brahim-Mohamed M'Fariek Delili-Nek Ranshan Beicha-Melamine Nema-El Moudi Sid'Ahmed-El Harvi Mohamed Ali-Moussapha Fali Mélatine-Brouk Saïd-Faliba Mamun-Mohamed Rehim-El Arbi Abdelmehi

Cette sévère campagne de répression n'est pas sans rappeler, de par sa véhémence, les actes de répression effectués par les autorités marocaines, chaque fois que nos compatriotes dénoncent la présence de l'occupant, défient les actes barbares qu'ils érigent en système et sa politique répressive. Quadrillés par un important réseau policier et isolée de l'extérieur, la ville d'Aïoun continue à être sous l'Etat de siège.

Le Maroc cherche, une fois de plus, à détourner l'attention de la Communauté Internationale de sa politique égoïste, tendant à employer sans fin les manœuvres dilatoires, les tergiversations, les menaces et surveillances policières accrues, pour empêcher toute progression dans la mise en oeuvre du Plan de Règlement et partant détruire les chances de paix.

Devant cette situation on ne peut plus précocamment, l'AFAPREDESA en appelle urgemment aux instances internationales, aux organisations de droits de l'homme et à la Communauté Internationale, pour exiger des autorités marocaines la libération immédiate et inconditionnelle des jeunes détenus, l'accès au territoire pour les journalistes et observateurs indépendants, et pour que cesse la campagne d'intimidation et de terreur qui s'abat sur le territoire.

MAROC-HEBDO 29 juin 1995

Huit sahraouis devant la justice

LA PRISON POUR LES "TITIS" DE LAYOUNE



Khalil Machioui/UNISSI

Ils sont jeunes. Très jeunes. Ils ont entre 17 et 21 ans. Des "gamins", comme on en rencontre dans toutes les villes du pays - ils peuvent être, comme d'autres, frustrés, déillusionnés, perdus ou égarés.

Ils peuvent être dans certains cas happés par la drogue, la violence, la délinquance ou le hooliganisme. Or, les jeunes qui nous intéressent sont des Sahraouis. Voilà qui change tout et suscite une curiosité inédite. Ces jeunes-là vivraient depuis toujours à Layoune. Le plus vieux d'entre eux avait à peine un an lors de la Marche Verte en 1975.

Marocains, ils sont. Marocains, ils ont vécu. Avec la seule différence, peut-être, que les provinciales sahariennes, par un effort formidabile de solidarité nationale, ont permis à beaucoup d'entre eux de rejoindre le Maroc, d'être réintégré dans leur famille, d'être réinsérés socialement. Une vie autrement moins difficile que celle de leurs concitoyens du nord.

Ont-ils, à cet âge, été "touchés", par le Polisario en plein Sahara marocain? Ont-ils été embrigadés par des activistes séparatistes sur place? Des questions de cette nature, relèvent plus du "romanisme révolutionnaire" que de la réalité du Polisario sur le terrain. On peut se poser de multiples questions et sous diverses déclinaisons. Mais les faits demeurent, dans leur platitude et leur banalité.

Agitateurs-Amateurs

Le deuxième jour de l'Aïd El Kabir est traditionnellement très festif dans la tradition sahraouie. Cette année, le 11 mai 1995, une centaine de jeunes de Layoune et ses environs ont décidé d'aller manifester pas loin du siège de la Minurso. Des slogans pro-Polisario sont lancés. Des débus de chansons militantes sont entonnés. Une manif dans son aspect le plus folklorique, exécutée par des adolescents enflammés et assouffis d'abso. La force publique intervient.

Interpellations, arrestations et interrogatoires. Des drapeaux "RASD" en tissu et en papier, des tracts dont certains portent l'hymne du Polisario, quelques

L'on peut ergoter sur le huis clos du procès, sur les garanties judiciaires, mais le procès des "titis" de Layoune malgré sa "célérité" a l'avantage d'avoir eu lieu. En présence d'avocats de la défense et d'observateurs

publications de propagande du même cru que celle matelée par le radio de l'indouf. Bref, le violé que ordinaire d'un jeune agitateur-amateur connu à Maroc en a connu autrefois. Rien d'unique.

Mais suffisant pour constituer des "titis" à conviction et un délit qualifié que le Tribunal militaire de Rabat a jugé dans un strict huis clos.

Le président, le juge Bouarch-rino, un civil, spécialisé, depuis les années soixante-dix, dans les affaires d'atteinte à la sûreté de l'Etat a officiel avec célérité.



Les avocats des incriminés, M' Hassen Salem, désigné par la famille, et Mes Sahli et Bou-cheikh, commis d'office, ont défendu les intérêts des inculpés. Un quatrième avocat est également présent, Ahmed Avramou-chie, du barreau de Rabat, en qualité d'observateur désigné par l'Organisation humanitaire l'AMDH.

Le mercredi 21 juin, quatre heures ont à peine suffi au Tribunal militaire pour juger et rendre son verdict. Celui-ci est particulièrement sévère...

Quatre inculpés ont écopé de vingt ans de prison ferme. Il s'agit de Nissan Marabih Rabou Mohamed, âgé de 21 ans, lycéen. Lak-hal Abdelhal, 20 ans, chômeur; Dahou El Mahfoud, un lycéen de 20 ans. Lembariki Hamidou également lycéen de 20 ans.

Deux inculpés ont en eu pour dix-sept ans de prison ferme: Baba Larbi, chômeur âgé de 19 ans et Bouh Choukhatou, un lycéen du même âge.

Enfin, deux autres inculpés en ont eu pour quinze ans de prison: Lagouara Ahmed, chômeur âgé de 21 ans et El Becharaoui Nabel, également chômeur de 19 ans.

jeunes sahraouis ne font qu'une pas pour le trouver au-delà d'un mur.

Un diur que les Marocains ont construit "à coups" de motifs et d'engagement patriotique pour séduire leurs provinciaux et offrir la quiétude à ses habitants.

C'est cette quiétude qui a permis à ces jeunes de grandir et de fréquenter l'école. Pour qui ont-ils agi ainsi sachant pratiquement qu'une manifestation de cet ordre ne peut rester impunie?

L'Etat du droit s'expriment par le fait et par la loi. Le territoire national, de Tanger à Lagouira, ils ne pouvaient échapper à un procès en bonne et due forme. Le Maroc d'aujourd'hui les juge avec un dispositif légal de droit commun.

comme tout citoyen inculpé pour les mêmes motifs. Il n'y a plus de tabous lorsqu'il s'agit d'emachiner la démocratie au Maroc.

Bien sûr, certains esprits se feront fort de lier le manifest des "titis" de Layoune à une action psychologique du Polisario au Maroc.

Mais ce qui est certain, c'est que la détermination des autorités dans cette affaire éclaire les niveaux d'intégration des provinces sahariennes. Ni traitement d'exception, ni citoyenneté, ni deux vitesses. Un délit est un délit quel que soit ses auteurs et quel que soit le lieu où il est commis.

L'on peut ergoter sur le huis clos, sur les garanties judiciaires, mais le procès des "titis" de Layoune malgré sa "célérité" a l'avantage d'avoir eu lieu. En présence d'avocats de la défense et d'observateurs.

La presse étrangère en a rendu compte. Et une association humanitaire marocaine, avant pignon sur rue à Rabat, s'est même permis de traiter ce dossier "naturellement".

La sentence est certes dure mais rien ne dit que pour des motivations de Droits de l'Homme elle soit commuée avec le temps.

La parole est clémant et miséricordieuse, une philosophie profonde et généreuse qui a profité à bon nombre de sahraouis égarés, et d'un tout autre calibre.

Le cas de jeunes de Layoune est difficile. Evidemment. A croire que la seule ressource, actuelle du Polisario est d'exploiter les frustrations des jeunes et de manipuler des adolescents. C'est au Maroc de relever le défi de sa jeunesse qu'ils soient "titis" de Layoune ou hooligans du Rajp de Casablanca. □

Un délit est un délit

Un changement d'attitude qui est dit long sur leurs dispositions psychologiques, au moment du délit.

Quand on a quinze ans, l'âge de la révolte, à Layoune ou ailleurs, on peut être contre tout. Le père, la famille, la tribu... Un schéma connu dans toute construction personnelle. L'existence? Car il en faut bien un. Les